

PREMIER MINISTRE
CHEF DU GOUVERNEMENT

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail • Démocratie • Paix

DECRET N° 83/II50 / du 23/12/1983

Portant nomination de Monsieur BANTSIMBA - MA-
VINGA Jacques en qualité de Directeur du Ranch
de la Dihesse.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n°25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution ;

(/u le décret n°82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les
attributions des Membres du Gouvernement ;

(/u la loi n°13/81 du 14 Mars 1981 instituant la charte des
Entreprises d'Etat ;

(/u le décret n°82/176 du 17 Février 1982 portant attribu-
tions et réorganisation du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage;

(/u le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le Rectificatif n°81/016 du 26 Janvier 1981 au décret
n°80/644 susvisé ;

(/u le décret n°83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres ;

(/u le décret n°82/595 du 18 Juin 1982 fixant les indemnités
allouées aux titulaires de certains Postes Administratifs ;

LE CONSEIL DE CABINET ENTENDU ;

D E C R E T E :

Article 1- Monsieur BANTSIMBA-MAVINGA Jacques, Ingénieur des Travaux
Agricoles de 3e échelon, est nommé Directeur du Ranch de la Dihessé.

Article 2.- La rémunération de l'intéressé sera prise en charge par-
l'Office du Gros Bétail qui est en outre redevable envers le Trésor de l'Etat
Congolais de la Contribution de ses droits à pension.

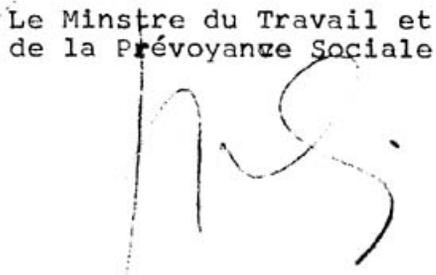
Article 3.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires
au présent décret.

.../...

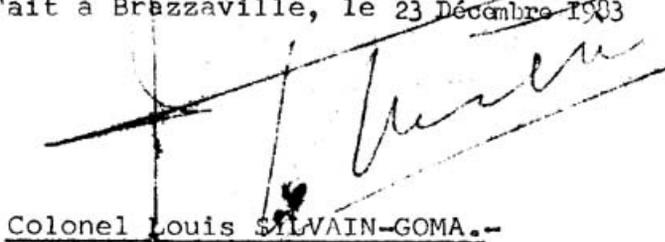
Article 4.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 23 Décembre 1963

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

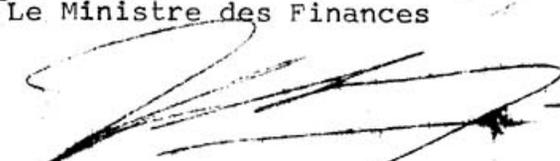

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO-MATSIONA.-
Le Ministre des Finances


Colonel Louis SILVAIN-GOMA.-


Le Ministre de l'Agriculture et de
l'Elevage,

Marius MOUAMBENGA.-


Ithi OSSETOUMBA LEROUNDZOU.-

X